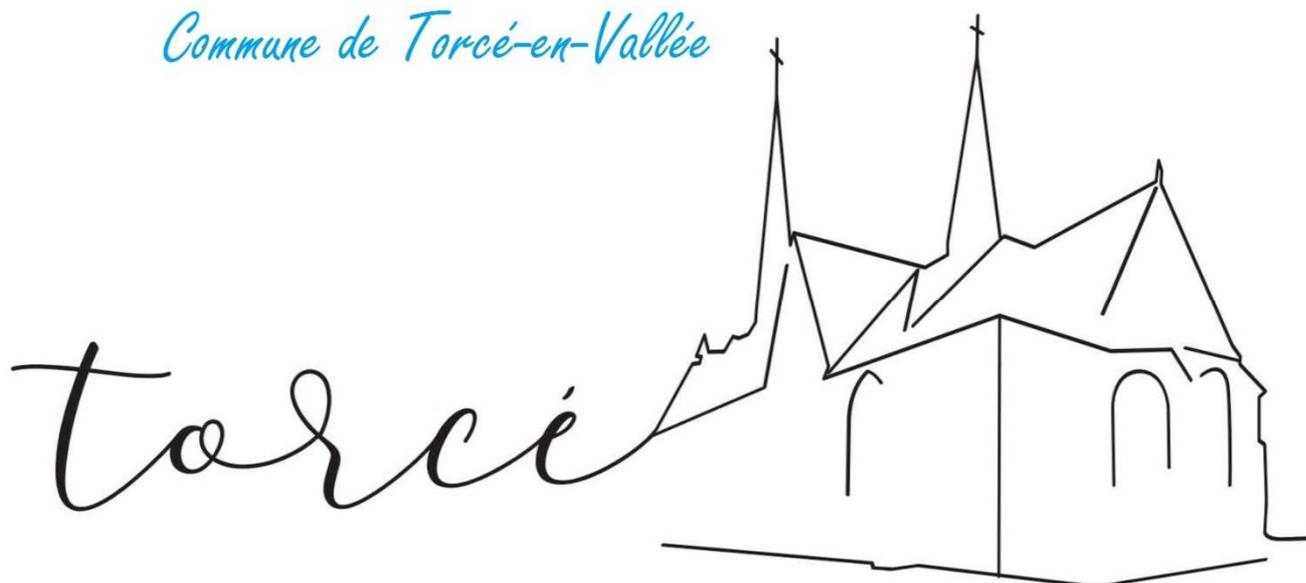


Convocation du 1^{ER} juin 2021

Commune de Torcé-en-Vallée



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

7 juin 2021

Auréliе POUПARD
Mairie de Torcé-en-Vallée

Le premier juin deux mil vingt et un, nous, Jean-Michel Henri Eugène ROYER, avons publié et affiché un avis portant convocation du Conseil Municipal au sept juin deux mil vingt et un à la Salle Cérès.

Le Maire

- ✚ *Chaufferie bois - Choix de la Maitrise d'œuvre,*
- ✚ *Débat relatif au nouveau projet de PADD,*
- ✚ *Recours tribunal administratif -Déclaration Préalable,*
- ✚ *Contrat d'Electricité,*
- ✚ *Vente Terrain rue des Vergers,*
- ✚ *Vente de Minibus,*
- ✚ *Choix de l'entreprise « plateau rue des Rosiers »,*
- ✚ *Inscriptions école.*

Informations

- ✚ *Implantation du radar Pédagogique,*
- ✚ *Info PLUi,*
- ✚ *Mon restauration responsable,*
- ✚ *Convention mise à disposition d'un terrain communal,*
- ✚ *DPU : 59 route de Francourt
14 rue du Stade*

Questions diverses

La séance a été ouverte à vingt heures trente-six minutes sous la présidence de Jean-Michel ROYER, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

ROYER Jean-Michel	CHADUTEAU Michel	BUTET Aurélia
GUILLET Laurent	LOPES Émilie	GICQUEL Yves
MATHÉ Céline	LE CORF Olivier	CUISNIER Annick
DEBELLE Denis	BESNIER Maryse	GUILLERME Vincent
HOUDAYER Aurélie		

Étaient Absents et excusés : LEGENDRE Pascaline et DAVID Joël

Pascaline Legendre donne pouvoir à Aurélia BUTET pour voter en ses lieu et place.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Aurélie HOUDAYER.

CHAUFFERIE BOIS - Choix de la Maitrise d'œuvre, 2021-41

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Laurent Guillet, Adjoint « voirie, assainissement, bâtiments » pour la présentation de l'analyse des offres faites par le bureau d'études EDEL.

Le Bureau d'Etudes EDEL a été missionné pour réaliser la consultation pour la maîtrise d'œuvre de ce projet.

Pour rappel, la mission de maîtrise d'œuvre a pour objet la réalisation d'une chaufferie bois centralisée pour le Groupe Scolaire, la Mairie, et l'Ancien Presbytère de la Commune.

La Commune souhaite confier une mission de maîtrise d'œuvre à une équipe compétente. Toutefois, accompagnée par le Bureau d'Etudes EDEL, qualifié « RGE études OPQIBI 20.08 », elle n'a pas l'obligation d'exiger cette même qualification à l'équipe de Maitrise d'œuvre qui sera retenue.

A ce titre, dans le cadre des préconisations de l'étude de faisabilité et des souhaits du maître d'ouvrage, le bouquet de travaux envisagé est le suivant :

Travaux envisagés
La réalisation d'une production de chaleur au bois (chaufferie), comprenant l'aménagement d'un bâtiment existant en local chaufferie avec son silo de plain-pied.
L'aménagement permettant une autonomie importante de stockage du combustible, un approvisionnement aisé, et en toute sécurité (école).
La distribution de la production de chaleur par un réseau de canalisation enterrée.
L'aménagement de 3 sous-stations
L'installation de radiateurs à eau chaude en mairie, en remplacement des convecteurs électriques

La Parution de cette procédure adaptée a eu lieu le 16 avril dernier, avec une remise des offres pour le 7 mai 2021 à 12h00.

A l'issue de cette procédure trois offres ont été reçues :

NOM DE L'ENTREPRISE	REPRESENTANT	ADRESSE	OFFRES (HT en €)	OFFRES (TTC en €)
ENERGIE ET SERVICE SAS	Jérôme MUNOS	51-53 boulevard Béranger 37000 TOURS	9 500,00	11 400,00
ITHERM CONSEIL SAS	Benoit LACHENAIT	1 allée des pierres Mayettes 92230 GENNEVILLIERS	13 300,00	15 960,00
ALTEREA	Alban LAPIERRE	26 Boulevard Vincent Gâche 44275 NANTES Cedex 2	29 400,00	35 280,00

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 25 mai 2021 afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection.

Le rapport d'analyse des offres établi par le bureau d'Etude EDEL, a fait ressortir le classement des offres comme ci-dessous :

Ordre d'ouverture			1	2	3
CABINET			ENERGIE ET SERVICE SAS	ITHERM CONSEIL SAS	ALTEREA
Prix	Base	100	100,00	71,43	32,31
	Pondération	40	40,00	28,57	12,93
Compréhension	Base	40	13,00	25,00	34,00
Moyen humain	Base	6	3,00	5,00	6,00
Moyens Technique	Base	14	6,00	9,00	10,00
Total		100	62,00	67,57	62,93
Classement			3	1	2

Après présentation du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire le mieux noté : **ITHERM CONSEIL SAS** - 1 allée des pierres Mayettes 92230 GENNEVILLIERS pour un montant de 13 300,00 HT soit 15 960 € TTC

- ☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de retenir **ITHERM CONSEIL SAS** - 1 allée des pierres Mayettes 92230 GENNEVILLIERS pour un montant de 13 300,00 HT soit 15 960 € TTC,

DONNE pouvoir au Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

DEBAT RELATIF AU NOUVEAU PROJET DE PADD 2021-42

Lors de la séance du 3 mai dernier, Monsieur le Maire rappelait les principales étapes de l'élaboration du PLU intercommunal, dont fait partie le Plan d'Aménagement et de Développement Durables (PADD). Présenté et débattu dans sa première version lors de la séance du Conseil Communautaire du 7 février 2019, le PADD a fait l'objet d'évolutions et a été de nouveau étudié et débattu par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 29 avril dernier.

Pour rappel, les orientations générales du PADD de la Communauté de Communes du Gesnois Bilurien étant les suivantes :

Axe 1 : Pour une organisation équilibrée du développement

- Affirmer la colonne vertébrale « comme armature territoriale multipolaire,
- Poursuivre le développement résidentiel et assurer son équilibre,
- Préserver et mettre en valeur les grands ensembles paysagers et écologiques du Gesnois bilurien,
- Ménager un socle naturel en forte évolution,

Axe 2 : Pour une approche partagée et durable de l'aménagement

- Orchestrer le développement de l'habitat, levier de cohésion sociale,

- Organiser la proximité des équipements et commerces dans le centre bourg,
- Inscrire le territoire dans une démarche d'urbanisme durable,

Axe 3 : pour un renforcement de la coopération avec les territoires voisins et une affirmation de l'identité du territoire

- Renforcer le rayonnement économique et l'intégration des activités,
- Mettre en place les conditions de l'intermodalité,
- Inciter et mettre en œuvre des solutions numériques et énergétiques durables

Le débat s'est ouvert et la parole a été donnée à l'ensemble des conseillers municipaux :

- Protéger et développer le commerce local et les circuits courts,
 - Maintenir et développer l'artisanat local,
 - Souhait de rester une commune péri-urbaine,
 - Poursuivre le développement résidentiel,
 - Intégrer les voies vertes et protéger les réservoirs de biodiversité,
 - Pérenniser l'activité agricole et valoriser le tourisme vert,
- Tous les conseillers ayant pu s'exprimer sur le sujet, le débat relatif aux orientations générales du nouveau projet de Plan d'Aménagement et de Développement Durables de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien est clos.

Le Conseil municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment son article L. 153-12,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 17 décembre 2015 prescrivant l'élaboration d'un PLUi de la communauté de communes du Pays des Brières et du Gesnois,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 23 mars 2017 portant décision d'étendre à la totalité du nouveau territoire de la Communauté de communes du Gesnois Bilurien la procédure d'élaboration du PLUi engagée sur l'ancienne communauté du Pays des Brières et du Gesnois,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 29 avril 2021 actant l'organisation du débat relatif aux orientations générales du PADD au sein du projet de PLUi,

Vu le projet de PADD soumis et annexé à la présente délibération,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE du débat qui a eu lieu sur les orientations générales du nouveau Plan d'Aménagement et de Développement Durables au sein du projet de PLUi de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant une durée d'un mois.

**RECOURS TRIBUNAL ADMINISTRATIF -DECLARATION PREALABLE
2021-43**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le 4 mai dernier, Monsieur Bruno PETIT et Madame Stéphanie JARRY ont présenté une requête au tribunal administratif contre une décision en date du 23 octobre 2020 par laquelle le Maire de Torcé-en-Vallée a décidé de ne pas s'opposer à la déclaration préalable de la SAS FREE MOBILE ayant pour objet l'implantation d'une antenne de téléphonie de 46,47 mètres de hauteur.

Les Requérants demandent l'annulation de la décision de non-opposition du 23 octobre 2020 et 2000 euros de dommages et intérêts.

Afin de défendre les intérêts de la commune, nous avons la possibilité de confier le dossier à un avocat. Les honoraires d'avocats sont libres et sont remboursés par notre compagnie d'assurance à hauteur du barème contractuel.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir lui permettre de choisir un avocat et de l'autoriser à se constituer pour le compte de la commune.

- ➡ **Après délibération, le Conseil Municipal,**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	13		1

AUTORISE Monsieur le Maire à défendre la commune dans cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à choisir un avocat pour représenter la commune dans cette affaire,

AUTORISE Monsieur le Maire à convenir d'une convention d'honoraires, qui fixera les conditions d'intervention de conseil et le niveau de ses honoraires.

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

CONTRAT D'ELECTRICITE 2021-44

Monsieur le Maire, rappelle la délibération du sept décembre dernier, concernant le contrat de fourniture en électricité pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

A partir du 1er janvier 2021, conformément à la loi 2019-1147 relative à l'énergie et au climat du 8 novembre 2019, seuls les clients non domestiques qui emploient moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de bilan n'excèdent pas 2 millions d'euros sont éligibles aux tarifs réglementés de vente.

La commune doit donc souscrire un nouveau contrat de fourniture d'électricité en offre de marché prenant effet au plus tard le 1er janvier 2021 auprès du fournisseur de son choix.

A défaut d'avoir souscrit un nouveau contrat en offre de marché prenant effet au plus tard le 1er janvier 2021, afin d'assurer la continuité en alimentation d'énergie, notre contrat a basculé automatiquement à cette date en « Sortie de Tarif ».

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a lancé une consultation pour la fourniture en électricité pour les 16 sites concernés, avec une remise des offres au 15 décembre 2020.

A l'issue de cette consultation aucune offre a été déposée, de ce fait Monsieur le Maire a fait appel à deux courtiers en énergie : Energies France et ENBRO.

Monsieur le Maire présente les deux offres pour 48 mois, comme suit :

	ENERGIE FRANCE		ENBRO	
	Tarif bleu	Tarif Jaune		
<i>COUT ACTUEL</i>				
Abonnement annuel	1 931.28 €	1 360.08 €		
Energie	6 905.70 €	10 323.58 €		
Total	8 836.98 €	11 683.66 €		
Global			20 520.64 €	22 658.84 €
<i>OFFRE ENGIE</i>				
Offre énergie nucléaire	5 095.58 €	8 710.75 €	13 806.33 €	19 492.41 €
Offre énergie verte	5 105.04 €	8 691.08 €	13 796.12 €	21 760.56 €
<i>ECONOMIE</i>				
Abonnement	1 931.28 €	1 360.08 €	3 291.36 €	
Energie nucléaire	1 810.12 €	1 612.83 €	3 422.95 €	
Energie verte	1 800.66 €	1 632.50 €	3 433.16 €	
<i>ECONOMIE TOTALE (ABONNEMENT + ENERGIE)</i>				
Energie nucléaire	3 741.40 €	2 972.91 €	6 714.31 €	3 166.43 €
Energie verte	3 731.94 €	2 992.58 €	6 724.52 €	898.28 €
<i>ECONOMIE TOTALE SUR LES 2 TYPES DE CONTRATS</i>				
Energie nucléaire	6 714.31 €		32.72%	13.97%
Energie verte	6 724.52 €		32.77%	3.96%

- ☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

DECIDE de retenir Energie France comme prestataire pour la fourniture en électricité.

DONNE pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

**VENTE TERRAIN RUE DES VERGERS
2021-45**

Monsieur le Maire rappelle le projet de micro Crèche de Madame Claire Cognet, qui est intéressée par l'acquisition d'une parcelle de terrain située en zone constructible, qui se situe rue des vergers à l'emplacement du terrain de pétanque. Ce terrain est situé en zone constructible d'une surface d'environ 500 m².

Après renseignement pris auprès de notre service juridique, une décision de désaffectation et un acte juridique portant déclassement du bien (un déclassement qui n'est pas accompagné d'une désaffectation effective ne fait pas sortir le bien du domaine public) seront donc les indispensables préalables à toute aliénation de ce bien.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente de cette parcelle viabilisée, et propose un prix de vente à 15 000 euros net vendeur.

Monsieur le Maire ouvre le débat et le conseil propose de vendre le terrain à 35 € le m² non viabilisé.

- ☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

DECIDE de vendre la parcelle de terrain, rue des vergers au tarif de 35 euros le m².

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

VENTE DE MINIBUS 2021-46

Lors de la séance du 2 avril 2003, Monsieur le Maire proposait pour faciliter l'organisation des transports des enfants du Centre de Loisirs Sans Hébergement, de financer l'achat d'un véhicule type mini bus 9 places par de la publicité. Après quelques contacts avec les entreprises locales et le succès remporté dans la démarche, le Conseil Municipal, avait autorisé le Maire, à démarcher les entreprises pour l'achat d'un véhicule de transport.

La compétence ayant été reprise par la communauté de communes, le Mini Bus n'a plus d'utilité pour notre collectivité.

De ce fait, Monsieur le Maire propose de vendre le véhicule à la communauté de Communes.

- ☞ **Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité**

DEMANDE à Monsieur le Maire une estimation du coût du camion précise.

REPORTE la décision au prochain conseil municipal.

CHOIX DE L'ENTREPRISE « PLATEAU RUE DES ROSIERS » 2021-47

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur Laurent Guillet, Adjoint au Maire en charge de la voirie - assainissement - bâtiments

Monsieur Laurent GUILLET présente trois devis pour la réalisation du plateau rue des Rosiers dans la continuité des travaux exécutés l'année passée.

Seulement deux entreprises ont répondu à la demande de devis de Monsieur Guillet : Eiffage et la Colas.

Les offres se décomposent comme suit :

Comparatif plateau rue des rosiers

	Colas	Eiffage	Pigeon
Préparation chantier	5 092.39 €	3 462.00 €	
Trottoirs	21 057.56 €	17 298.85 €	
Plateau	12 585.04 €	12 219.40 €	
Avenant	3 270.97 €	6 093.04 €	
Total HT	42 005.96 €	39 073.29 €	
Total TTC	50 407.15 €	46 887.95 €	
gnt non chiffré avenant	975.00 €		
Total HT corrigé	42 980.96 €	39 073.29 €	
Total TTC corrigé	51 577.15 €	46 887.95 €	

Réalisation

1-15 aout

15-sept

-  **Après délibération, le Conseil Municipal,**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	8	2	4

DECIDE de retenir l'entreprise EIFFAGE pour son offre à 39 073,29 € HT soit 46 887,95 € TTC.

DONNE pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Monsieur le Maire donne la parole à Denis Debelle, Adjoint au Maire commission Social et citoyenneté.

Monsieur Denis Debelle informe le conseil municipal que 3 familles souhaitent inscrire leur enfant né en janvier à la rentrée du mois de janvier en très petite section.

A ce jour, l'effectif total de l'école serait compris entre 124 et 134 enfants. La crainte est de perdre une classe supplémentaire dans les années à venir.

Le Directeur informe que ces effectifs seront pris en compte pour les prochaines rentrées.

-  **Après délibération, le Conseil Municipal,**

NOMBRE DE VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	7	4	3

DECIDE d'accepter les inscriptions des enfants nés en janvier en fonction des effectifs.

DONNE pouvoir au maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

 *Implantation du radar Pédagogique,*

Monsieur Guillet reprend la parole est indique au conseil municipal que le radar pédagogique est sur notre commune depuis le 19 mai 2021 et ce jusqu'au 16 juillet.

Il sera installé du

- 19/05 au 01/06 Rue des rosiers,*
- 02/06 au 15/06 13 Rue du Dolmen,*
- 16/06 au 29/06 12 Rue de la Paix,*
- 30/06 au 15/06 21 rue du Stade.*

 *Info PLUi,*

Rencontre avec le cabinet CITADIA, pour une réflexion sur les OAP.

Modification de Zonage,

A l'horizon 2030 la commune aura le droit à 64 logements dont 45 en extension ayant une densité de 16 logements à l'hectare ce qui crée un besoin de 2,8 hectares. Les 19 logements restants sont à aménager au sein de l'enveloppe urbaine.

Le PLUi sera arrêté au 30 septembre 2021, une enquête publique aura lieu entre octobre et avril 2022. Après approbation l'entrée en vigueur devrait avoir lieu en juin 2022.

Suite à cette discussion, une réunion de travail avec les membres du conseil est prévue le lundi 14 juin.

 *Mon restau responsable,*

Monsieur Denis Debelle informe que la commune s'est investie dans un projet de restau responsable, avec les services du perche sarthois.

Cette démarche a pour but de développer les points suivants :

Bien-être des convives,

Assiette responsable,

Eco-Geste,

 Convention de mise à disposition d'un terrain communal,

La commune a signé une convention de mise à disposition pour un éco pâturage avec Monsieur Virgil DELGADO. La Parcelle concernée est la B112 et la B109 pour une contenance d'environ 13 900 m².

 DPU : 59 route de Francourt
14 rue du Stade

Séance est levée à 23 h 47.

Prochain Conseil municipal le 2 juillet 2021 à 18 h 30.

NOM ET PRÉNOM	Emargements	NOM ET PRÉNOM	Emargements
ROYER Jean-Michel		LE CORF Olivier	
GUILLET Laurent		BESNIER Maryse	
MATHÉ Céline		DAVID Joël	
DEBELLE Denis		BUTET Aurélia	
HOUDAYER Aurélie		GICQUEL Yves	
LOPES Émilie		CUISNIER Annick	
CHADUTEAU Michel		GUILLERME Vincent	
LEGENDRE Pascaline			